

Communiqué de presse – Berne, le 14 février 2013

## La propharmacie: une pratique sûre et avantageuse pour le patient

**Dans presque tous les cantons alémaniques, les patients peuvent choisir s'ils souhaitent recevoir un médicament directement de leur médecin ou s'ils préfèrent aller le chercher à la pharmacie. Largement ancrée auprès de la population, la remise de médicaments par le médecin est une pratique sûre et avantageuse pour les patients. Alors que les pharmaciens bénéficient de leur marge mais aussi d'une rémunération supplémentaire, les médecins touchent exclusivement la marge déterminée par l'Etat. Il est tout simplement faux d'affirmer que les prestations médicales font l'objet d'une double rémunération.**

Dans 17 cantons, les patients peuvent aujourd'hui déjà choisir s'ils souhaitent recevoir un médicament directement de leur médecin ou s'ils préfèrent aller le chercher à la pharmacie. Cela est particulièrement pratique lors de maladie, car cela permet d'éviter le détour par une officine. Si les patients se posent des questions sur la médication, ils peuvent s'adresser directement à leur médecin ce qui, entre autres, explique une meilleure fidélisation des patients aux médecins propharmaciens. Après trois votations aisément gagnées et un arrêt du Tribunal fédéral, l'exemple du canton de Zurich montre clairement que la remise de médicaments par le médecin répond à une large demande de la population. Par ailleurs, la propharmacie est avantageuse en termes de coûts. En comparaison, les cantons qui n'autorisent pas la remise de médicaments font état de coûts de médicaments par assuré nettement plus élevés.

Le prix des médicaments délivrés uniquement sur ordonnance se compose du prix de fabrication, d'un supplément calculé en fonction du prix et d'un supplément fixe par emballage pour couvrir les frais de distribution et de conseil. Ce montant est celui appliqué par tous les canaux de distribution, et donc aussi par les médecins lorsqu'ils remettent directement un médicament. Mais avec la rémunération des médicaments basée sur les prestations (RBP), les pharmaciens peuvent prélever un honoraire supplémentaire pour leurs prestations de conseil qu'ils sont les seuls à pouvoir facturer. C'est ainsi que le même médicament coûte finalement plus cher lorsqu'il est remis par un pharmacien que par le médecin.

L'allégation selon laquelle les médecins propharmaciens bénéficient d'une double rémunération grâce à la marge et au tarif à la prestation (TARMED) lorsqu'ils remettent des médicaments est simplement fautive. Les coûts de logistique et les prestations de conseil ne sont couverts que par la marge officielle fixée par l'Etat. Les médecins ne bénéficient donc pas d'une indemnisation supplémentaire par le TARMED. En revanche, comme les revenus générés par la remise des médicaments sont pris en compte, la valeur du point tarifaire des cantons autori-

sant la propharmacie est souvent beaucoup plus basse. La propharmacie rééquilibre ainsi les honoraires lorsqu'ils sont moins élevés et favorise également l'équité.

La FMH a développé un nouveau modèle de rémunération dans lequel elle propose que la remise de médicaments soit indemnisée non plus par la marge, comme jusqu'à présent, mais par le TARMED. Mais les négociations menées à ce sujet avec santésuisse ont été interrompues suite notamment aux déclarations erronées de cette dernière à propos de la rémunération de la prestation médicale et de la demande injustifiée de remboursement de plusieurs millions de francs qui s'en est suivie. Le modèle de la FMH prévoit qu'à l'avenir, le travail des assistantes médicales et les prestations médicales soient rémunérés par le TARMED. La FMH répond ainsi aux critiques fréquemment soulevées par les politiques, l'administration et les pharmaciens selon lesquelles la remise de médicaments par les médecins crée de «mauvais incitatifs économiques». Le modèle de la FMH apporte non seulement des améliorations considérables en matière de sécurité des patients et de garantie de la qualité mais il offre également des avantages indéniables par rapport à la situation et aux possibilités actuelles.

*Pour de plus amples informations:*

Présentations: [Urs Stoffel](#), [Ernst Gähler](#), [Sven Bradke](#)

[L'avis de la FMH sur la LPT](#)

Bulletin des médecins suisses, n° 3, 2013, «[Le succès de la propharmacie](#)» (Ernst Gähler), «[La remise de médicaments en Allemagne](#)» (Ulrich Weigeldt)

**Renseignements:**

Maximiliano Wepfer, responsable suppléant du service de la communication de la FMH  
Tél. 031/359 12 52, courriel: [maximiliano.wepfer@fmh.ch](mailto:maximiliano.wepfer@fmh.ch)